

COMMUNE DE MEIX-DEVANT-VIRTON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : - LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES DÉCHETS (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège Communal informe la population que, dans le cadre de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives, du Livre I^{er} du Code de l'Environnement et du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
3 mai 2017	8 mai 2017	Adm. Communale, 5 rue de Gérouville 21 juin 2017 à 16 heures	Administration communale 5 rue de Gérouville 6769 Meix-devant-Virton

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de Meix-devant-Virton, rue de Gérouville, 5 à 6769 Meix-devant-Virton, du 08 mai 2017 au 21 juin 2017, tous les jours ouvrables, le lundi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, le mardi de 9h00 à 11h30, le mercredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, le jeudi de 09h00 à 11h30 et de 17h00 à 20h00 et le vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Les dossiers sont consultables à la commune et sur Internet via le lien suivant : www.wallonie.be

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de l'Administration communale.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations, s'il le souhaite, en remplissant le formulaire prévu à cet effet (disponible à l'adresse Internet susmentionnée) et en renvoyant ledit formulaire (pour le 21/06/2017 au plus tard) soit à l'administration communale, soit à l'administration régionale à l'adresse suivante :

Plan de gestion des déchets – Plan wallon des déchets-ressources
Via courriel : dechetsressources.dgo3@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie – DGO 3 Département du Sol et des Déchets Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES

Meix-devant-Virton, le 02/05/2017.

Par le Collège,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre,

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein. Le Gouvernement wallon soumettra le plan au Parlement wallon qui se prononcera par voie de résolution.